

FORMATION INITIALE

CHEF DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE

SSIAP 3



OBJECTIF :

Acquérir les connaissances suffisantes et nécessaires pour procéder efficacement à :

- Le management du service de sécurité
- Le conseil du chef d'établissement en matière de sécurité incendie
- L'assistance à personnes au sein des établissements où ils exercent
- Le suivi des obligations de contrôles et d'entretiens (tenue des registres et de divers documents administratifs concourant à ce service).

DUREE DE LA FORMATION :

La durée du SSIAP 3 est de 216 heures hors examen.

PRE-REQUIS :

Diplôme niveau IV minimum **Ou**
Validation des acquis de l'expérience **Ou**
Diplôme d'ERP2 ou d'IGH2 avec 3 ans d'expérience dans la fonction **Ou**
Diplôme SSIAP2 avec 3 ans d'ancienneté dans la fonction
Personnel concerné : Toute personne désirant être affectée à des fonctions de chef de service sécurité incendie en ERP ou IGH ainsi qu'en bâtiment relevant de la réglementation incendie du code du travail ou étant dispensé suivant l'article 6 de l'arrêté du 02 mai 2005.

ANIMATION DE LA FORMATION :

Formateur expérimenté titulaire du CS INSSI, SSIAP 3 et de l'AP2.

MOYENS PEDAGOGIQUE :

Vidéo projecteur + PC + film.
Un PC de sécurité équipé : Téléphones en fonctionnement, ligne directe, SSI de catégorie A, IFEA à gaz.
Maquettes pédagogiques de simulation : manœuvres de réarmement.

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

4 stagiaires minimum et 10 stagiaires maximum.

PROGRAMME :

1ère partie : Le feu et ses conséquences

Les principes d'éclosion et de développement du feu
Définir et appliquer la réaction et la résistance au feu (12 heures).

2ème partie : La sécurité incendie et les bâtiments

Reconnaître la typologie et le type de structure d'un bâtiment

Se situer sur un plan d'architecte en vue d'appliquer la réglementation incendie

Connaître et savoir utiliser la trame d'analyse d'un projet de construction (60 heures).

3ème partie : La réglementation incendie

Expliquer l'ordonnancement de la réglementation
Classer un Bâtiment en fonction de la réglementation
Appliquer les obligations réglementaires aux différents types de bâtiments
La réglementation accessibilité (70 heures).

4ème partie : Gestion des risques

Analyses des risques
Réalisation des travaux de sécurité Documents administratifs (22 heures).

5ème partie : Conseils au chef d'établissement

Effectuer un compte rendu oral ou écrit et rédiger un rapport
Actualiser ses connaissances des textes applicables (6 heures).

Chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes SSIAP 3 (suite)

6ème partie : correspondant des commissions de sécurité

La composition, le rôle des commissions de sécurité et l'importance des relations avec elles
Contrôler et tenir à jour le registre de sécurité (12 heures).

7ème partie : Le management de l'équipe de sécurité

Les principes de gestion du personnel et des moyens
Assurer une autorité dynamique
Le code du travail (26 heures).

8ème partie : Le budget du service sécurité

La réalisation des budgets
La fonction achat
Gérer les contrats de maintenance des installations de sécurité (8 heures)

CONTROLE DES CONNAISSANCES :

Épreuve écrite n°1 QCM de 40 questions sur l'ensemble du programme (1 heure)

Épreuve écrite n°2 Rédaction d'un rapport à partir de plans d'un établissement d'un ERP de 1ère 2ème catégorie avec plusieurs activités (2 heures et demi)

Épreuve orale Devant jury (15 minutes / stagiaire)

L'examen se déroule devant un jury présidé par un officier supérieur de la BSPP.

FRANCE SURETE SECURITE INCENDIE

3 bis rue des Archives – 94000 Créteil

Mail : fssi.formation@gmail.com – www.fssi-formation.fr Tel : 01 45 21 81 77 – 01 84 23 70 36

SASU au capital de 3000 € – SIRET 790 295 265 000 33 – Code NAF 8559 A

N° d'activité 11 94 08377 94 – Agrément : SSIAP N° 1403 – CQP APS N° 9415020101 – CNAPS FOR-094-2022-09-29-2017059791

